Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 609

Artikel: Pollution : santé des lacs suisses : une date historique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012259

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLLUTION

Santé des lacs suisses: une date historique

Les efforts d'un nombre respectable de femmes, en Suisse romande surtout, décidées à remplacer les lessives traditionnelles par des lessives sans phosphates, commencent à porter leurs fruits: les détenteurs de la vérité officielle sur la meilleure manière de faire la lessive commencent à avoir des doutes.

A telle enseigne que ces Messieurs de l'USS (Union suisse des fabricants de détergents — pardon à l'Union syndicale suisse!) ont fait procéder à des essais avec un produit sans phosphates, celui de Held AG, vendu sous le nom de «Plurin W»[1].

Les résultats «conformes à leur attente» ayant été obtenus, ces Messieurs ont alors accepté de rencontrer à Saint-Gall les femmes (et leurs organisations) qui s'étaient particulièrement engagées dans la lutte pour la sauvegarde de nos lacs.

L'INDUSTRIE ET LES USAGÈRES

Rencontre historique à plus d'un titre. Extraordinaire face à face entre les représentants d'une industrie envahissante entre toutes, puissance économique bâtie sur une débauche de publicité, obnubilés par le marché de masse, et quelques «usagères» décidées à changer les habitudes (les leurs d'abord pour le plus grand bien de nos eaux. C'est le compte rendu de cette séance que nous publions ci-dessous; il est dû à la plume alerte de Mme Monique Zanon-Kolkman, responsable du groupe «détergents» de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL).
Il vaut la peine de signaler par ailleurs que l'ASL a aussi procédé à un test avec le «Plurin W» et ceci dans des conditions plus difficiles que le test des phosphatiers. Curieusement l'analyse de l'EMPA[2] *conclut que le test de l'ASL a donné un résultat meilleur, même notoirement meilleur que celui de l'USS. Pourtant dans les deux cas on a lavé cinquante fois le même tissus. De fait, le test de l'ASL permet de conclure qu'il n'y a pas de problème à faire de la lessive sans phosphates même avec une eau dure (les essais ont été faits avec une eau de dureté 35-38° df ce qui est déjà très dur). L'incrustation organique est plus grande, l'incrustation minérale par contre plus faible qu'avec les produits à phosphates. Ceci paraît être la différence essentielle.*

Espérons que ces Messieurs de la lessive, de l'EMPA, de l'IRM, de l'USS et de l'Office fédéral de la protection de l'environnement finiront par admettre que ce n'est pas à eux de décider ce que doit être le résultat d'une lessive. Ce choix doit être donné aux utilisatrices et utilisateurs, qui auront la possibilité d'inclure dans leurs choix des critères de protection des eaux. Nettoyer un corps de chauffe qui se serait quelque peu incrusté reste toujours possible, nettoyer un lac est bien plus difficile.
Bref, nous voici donc au matin du 25 septembre dernier, dans les locaux de l'EMPA à Saint-Gall. (Réd.)

[1] «Plurin W», les lecteurs de DP connaissent bien. Nous le présentions déjà dans ces colonnes début 1980 (par exemple, DP 540, 3.4.1980 «Se passer des phosphates»), alors qu'à longueur de numéros nous criions casse-cou à propos du «gâchis de l'épuration de l'eau».
[2] EMPA, Eidgenössicher Materialprüfungs-und Versuchsanstalt für Industrie, Bauwesen und Gewerbe, office fédéral de contrôle du matériel rattaché aux écoles polytechniques.

Mettre le nez dans ses phosphates

Introduction par le nouveau directeur de l'EMPA, le professeur P. Finck: le ton est donné, priorité à la qualité de la lessive, du lavage, du «propre en ordre».
Herr Doktor K. Karrer, chef du département technique de l'Institut de recherches ménagères (IRM) présente ensuite les résultats des tests de lavage effectués conjointement par l'EMPA et l'IRM, à la demande de l'Union suisse des fabricants de détergents (USS): d'une part le produit Omo, d'autre part le PlurinW de Held (version mars 1981).
Outre que les résultats, en ce qui concerne la qualité du lavage, sont considérés comme médiocres par les deux institutions, M. K. Karrer voudrait convaincre l'assistance que l'utilisation généralisée de produits tels que le PlurinW représenterait une surcharge pour les stations d'épuration...
Le message a du mal à passer, tout comme l'importance attachée par ces Messieurs aux dépôts de calcaire relevés sur le corps de chauffe de la machine à laver (Schulthess) qui a servi aux essais: le corps du délit fait le tour de l'assistance sans susciter ni pitié ni intérêt.
La représentante de la Fédération romande des consommatrices (FRC) demande selon quels critères les essais et analyses sont menés, qui en a défini les bases, quand, etc. Les réponses de MM. K. Gheri (directeur de l'USS) et K. Karrer sont suffisamment floues et évasives pour que l'assistance se persuade que ces critères sont le fait d'une commission arbitraire plutôt que paritaire.
Dès lors, la balle change de camp et le ton des représentants de l'USS, EMPA et IRM perd de sa superbe: «on» semble comprendre que le critère de «blancheur immaculée» n'est plus au goût du jour.

Quelques réflexions fort pertinentes, venant de la FRC et de son homologue tessinoise notamment,